

MARCHE n° 2016-012

REGLEMENT DE CONSULTATION

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MADEELI – Agence Régionale d’innovation et de développement économique

Le Belvédère – 3^{ème} étage
11, boulevard des Récollets
CS 97802
31078 Toulouse cedex 4

Objet de la consultation :

Réalisation d’une étude sur les besoins en formations et en recrutement de la fabrication additive en région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Date d’envoi de la demande : **22 août 2016**

Date limite de remise des offres : **26 septembre 2016 à 12h00**

Les dossiers reçus après la date de remise des offres seront retournés à leur expéditeur

REGLEMENT DE CONSULTATION

SOMMAIRE

1.	Objet du marché
1.1	Description
1.2	Forme du marché
1.3	Lieu d'exécution des prestations
2	Conditions de la consultation
2.1	Procédure
2.2	Durée de validité du marché
2.3	Modalités d'établissement du marché
2.4	Délai de validité des offres
2.5	Conditions financières
2.6	Renseignements complémentaires
3	Présentation et envoi des offres
3.1	Pièces constitutives de la proposition
3.2	Envoi des offres
3.3	Date de remise des offres
4	Variantes
4.1	Planification
5	Clauses particulières
5.1	Obligations
5.2	Obligations fiscales et sociales
5.3	En cas de groupement
5.4	Sous-traitance
6	Critères d'attribution
7	Contenu du dossier de consultation

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le présent marché concerne des prestations pour lesquelles Madeeli est attachée à respecter des objectifs ambitieux de réduction des coûts. Ainsi, à la réponse formelle à l'expression du besoin du client, toute proposition innovante visant à réaliser des économies potentielles, notamment dans le produit, l'organisation des travaux et le contenu des travaux, pourra être présentée

Le candidat listera et cotera financièrement ces propositions de réduction des coûts.

Présentation de Madeeli

Financée par la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, l'Union Européenne et l'Etat, Madeeli est l'agence régionale du développement économique, de l'export et de l'innovation. Elle prospecte et accueille les entreprises françaises et étrangères susceptibles de s'installer en Midi-Pyrénées. Elle propose un accompagnement ciblé des projets des entreprises avec une attention particulière portée à l'innovation et à l'internationalisation. Enfin, elle contribue à renforcer les échanges entre les milieux académiques et les entreprises.

Facilitateurs et architectes de projets, les chargés de mission Madeeli ont pour objectif d'accompagner le développement des entreprises régionales, notamment à l'export, et de favoriser leur appropriation des technologies et l'innovation transversale.

Madeeli organise également la présence de la région Midi-Pyrénées sur des salons internationaux avec une triple mission : accompagner des PME à l'export, promouvoir l'attractivité régionale et détecter des projets d'implantation.

1 – Objet du marché

1.1 Description

La présente consultation a pour objet de réaliser une étude sur les **besoins en formations et en recrutement de la fabrication additive** en région Occitanie dont les éléments techniques sont détaillés dans le CCTP ci-après.

L'objectif du contrat est à obligation de résultat suivant différents critères tels que qualité, délai, réactivité et aux moyens et compétences mis en œuvre.

Les prestations attendues sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

1.2 Forme du marché

Le marché est à procédure adaptée.

1.3 Lieu d'exécution des prestations

Les prestations s'effectueront dans les locaux du prestataire.

2 Conditions de la consultation

2.1 Le mode de passation utilisé est : **Marché A Procédure Adaptée**.

2.2 Durée de validité du marché et durée d'exécution

Le marché est prévu pour une durée initiale de 8 mois.

La durée d'exécution est prévue pour une durée de 6 mois. Le calendrier sera affiné au moment de la notification du marché.

2.3 Modalités d'établissement du marché

Le marché entrera en vigueur à compter de sa notification par MADEELI.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise de l'offre.

Dans le cas où il ne serait pas donné suite à la consultation, le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

2.5 Conditions financières

Les modalités de financement et de paiement seront détaillées à la notification du marché.

Le candidat indiquera dans sa proposition technique et commerciale ses souhaits d'acomptes

La monnaie de compte est l'euro.

En matière de financement, MADEELI est disposée à examiner toutes propositions de financements innovants permettant de réduire les prix.

2.6 Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Type de renseignements	Nom	Téléphone	E-mail
Administratif	Marc Bigot	05 34 40 41 06	Marc.bigot@madeeli.fr
Technique	Hervé Serres	05 61 12 57 16	Herve.serres@madeeli.fr

Toute demande de renseignement sera tracée par un e-mail adressé à l'acheteur.

3 Présentation et envoi des offres

La proposition sera rédigée en langue française et l'unité monétaire utilisée sera l'Euro.

Les prix seront présentés Hors Taxes.

La proposition financière devra faire apparaître tous les éléments ayant servi au calcul des prix proposés et les coûts détaillés, avec notamment pour chaque prestation type, le détail suivant :

- répartition du montant de chacune des prestations pour chaque co-traitant ou sous-traitant,
- coût global de production (nombre d'unités d'œuvres, coût journalier),

- ...

Le prix proposé intégrera les temps de rencontres préalables et en cours de mission entre le titulaire et MADEELI ainsi que tous les frais annexes (déplacement, hébergement, ...).

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

3.1 Pièces constitutives de la proposition.

La proposition comprendra obligatoirement :

- Déclaration du candidat DC1 et DC2
- Présentation succincte de l'entreprise
- Extrait Kbis
- Les références commerciales des deux dernières années
- Les CCAP et CCTP datés et signés d'une personne ayant pouvoir à engager la société.
- Une proposition technique et commerciale datée et signée d'une personne ayant pouvoir à engager la société, comprenant un dossier structuré incluant toutes les informations explicatives nécessaires pour présenter l'offre qui devra répondre aux critères énoncés au présent document et au CCTP
- Le planning d'exécution du marché
- Les CV des collaborateurs mobilisés sur le projet
- Les expériences du candidat sur le territoire de l'étude

3.2 Envoi des offres.

Les offres sont à transmettre au format numérique **ET** par voie postale ou remise en main propre :

A) Format numérique

L'offre doit être transmise au format numérique, soit sur un support physique électronique (USB) ou adressée par messagerie électronique à : herve.serres@madeeli.fr avec copie à marc.bigot@madeeli.fr. Un accusé de réception sera transmis dès réception des documents.

B) Par voie postale ou remise en main propre :

L'offre signée d'une personne habilitée à engager le candidat sera placée sous enveloppe cachetée portant à l'extérieur les indications suivantes :

- la raison sociale du candidat
- Marché n° 2016-012

Cette enveloppe sera mise sous pli et adressée à :

MADEELI
Marc BIGOT
11, boulevard des Récollets – CS 97802
31078 Toulouse cedex 4

3.3 Date de remise des offres.

Les offres devront parvenir à MADEELI pour la date figurant en première page du présent règlement de la consultation.

Le pli qui sera remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenu et renvoyé à son auteur.

4 Variantes

Le futur marché, objet de cette consultation, s'inscrit dans une démarche d'amélioration du rapport coût/disponibilité, que MADEELI entend mettre en oeuvre.

Le futur marché doit permettre :

- une large ouverture aux propositions d'axes de progrès, d'innovation, de réduction des coûts de la part du candidat,
- l'incitation à la réduction des délais,
- la mise en place de processus réactifs, tenant compte des besoins opérationnels des besoins.

Considérant les objectifs ci-dessus, les variantes sont autorisées en plus de l'offre répondant à la consultation basée sur le CCTP.

Le candidat cotera obligatoirement et de manière détaillée, les variantes proposées qui devront couvrir la totalité du besoin.

- 4.1 Planification
Les phases et les livraisons des prestations attendues sont détaillées dans le CCTP.
Le planning sera élaboré en concertation avec le titulaire lors des premières réunions de cadrage.
- 5 Clauses particulières
- 5.1 Obligations
Le candidat devra s'engager à répercuter auprès de ses sous-traitants, les obligations et contraintes liées au présent marché.
- 5.2 Obligations fiscales et sociales.
Conformément aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail relatif à la lutte contre le travail dissimulé, le titulaire du marché fournira les attestations prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales.
- 5.3 En cas de groupement.
Les pièces mentionnées au paragraphe 3.1 devront être obligatoirement fournies pour chaque entreprise du groupement.
Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement, un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement.
En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement sera un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.
Les offres seront signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à fournir).
- Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
 - En qualité de membres de plusieurs groupements.
- 5.4 Sous-traitance.
Le titulaire d'un marché public peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de MADEELI l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.
Cette obligation de déclaration vaut également en cas de recrutement de sous-traitants en cours d'exécution du marché.
- Le candidat devra préciser la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue, la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé.
Le candidat fournira 3 devis pour chaque prestation sous-traitée et ses critères de sélection.
Si le candidat ne peut fournir les 3 devis, il fournira la preuve de ses demandes auprès des sous-traitants (courrier, e-mail).
- Le candidat remettra également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics et qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales.
- 6 - Critères d'attribution
Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :
- Qualité technique et méthodologique de l'offre globale (Pondération 75 %)
- Proposition d'une méthodologie adaptée, composition de l'équipe et capacités d'animation (35%)
 - Connaissance des acteurs et dispositifs locaux de la formation professionnelle, ainsi que de la formation initiale et universitaire (20%)
 - Maîtrise des méthodes d'élaboration de référentiels de formation (20%)
- Prix des prestations et de la journée de restitution de l'étude (Pondération 25%)
- Le comité de sélection des offres est constitué des financeurs de l'étude, à savoir MADEELI, l'UIMM Midi-Pyrénées, la DIRECCTE LRMP et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. MADEELI se réserve le droit d'organiser une audition dans ses locaux du ou des candidats dont les offres ont été présélectionnées.

MADEELI se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre régulière.

- 7 Contenu du dossier de consultation
- Le présent règlement de consultation (RC)
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
 - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Le Règlement de Consultation, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques sont mis à disposition par voie électronique aux adresses suivantes :
<http://www.madeeli.fr/appels-a-projets/>

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

SOMMAIRE

1. Documents contractuels régissant le marché
 2. Objet – Prix – Montant
 - 2.1 Objet du marché
 - 2.2 Désignation des prestations
 3. Caractère des prix
 - 3.1 Contenu des prix
 - 3.2 Date d'établissement des prix
 - 3.3 Forme et type des prix
 - 3.4 Variations des prix
 4. Conditions de paiement
 - 4.1 Application de la TVA
 - 4.2 Avance
 - 4.3 Modalités de règlement
 - 4.4 Facture
 - 4.5 Règlements
 5. Délais – Livraison - Documentation – Pénalités
 - 5.1 Délais
 - 5.2 Livraison
 - 5.3 Documentation
 - 5.4 Formation
 - 5.5 Pénalités pour retard
 6. Conditions d'exécution
 - 6.1 Responsabilité du titulaire
 - 6.2 Confidentialité
 - 6.3 Propriété intellectuelle
 - 6.4 Normes
 - 6.5 Communication
 - 6.6 Assurances
 - 6.7 Règles de sécurité
 7. Garanties
 - 7.1 Garanties techniques
 8. Infraction à la législation sociale et fiscale
 9. Résiliation
 10. Litiges – Tribunaux compétents
-

1. – Documents contractuels régissant le marché
Le marché est régi par les documents contractuels suivants :
 - L'acte d'engagement
 - Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
 - Le cahier des clauses administratives générales (CCAG)
 - Le règlement de consultation (RC)

2. Objet – Prix – Montant
 - 2.1 Objet du marché
Le présent cahier des clauses administratives générales détermine les conditions dans lesquelles doit être exécuté le présent marché dont l'objet est mentionné sur la première page de l'acte d'engagement et le détail des prestations précisé dans le CCTP.

 - 2.2 Désignation des prestations
Le titulaire s'engage à réaliser les prestations indiquées en annexe financière de l'acte d'engagement aux conditions de prix et de délais qui y figurent et à les livrer selon les lots de livraison définis dans le CCTP.

3. Caractère des prix
 - 3.1 Contenu des prix
Le prix des prestations définies ci-dessus comprend tous les frais afférents aux opérations suivantes :
 - o aux assurances nécessaires au titulaire dans le cadre du marché,
 - o aux garanties définies à l'article 7 ci-après
 - o à la documentation prévue au titre du marché
 - o aux opérations de contrôles et d'essaisTous les autres frais supplémentaires non précisés restent à la charge du titulaire du marché.

 - 3.2 Date d'établissement des prix
Les prix initiaux du marché figurant à l'article 2 sont établis aux conditions économiques définies à l'acte d'engagement

 - 3.3 Forme et type des prix
Les prix seront fermes, non actualisables et établis aux conditions économiques du mois d'août 2016.

 - 3.4 Variation des prix
Les prix devront être garantis jusqu'au jour de livraison.

4. Conditions de paiement
 - 4.1 Application de la TVA
Les prestations livrées au titre du présent marché sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal en vigueur lors du fait générateur. La taxe sur la valeur ajoutée est exigible à la livraison pour tous les postes.

 - 4.2 Acomptes / Avance
Acomptes
Un ou plusieurs acomptes pourront être versés.
 - 20 % au démarrage des travaux
 - 30 % à l'issue de la phase 1
 - 30% à l'issue de la phase 2
 - 20% à la fin de la prestation sur validation de l'ensemble des livrables
Dans le cadre de ce marché, MADEELI ne pratiquera pas le paiement direct des sous-traitants. Les factures de sous-traitance présentées par le titulaire seront obligatoirement accompagnées de la copie d'une pièce justificative de la prestation sous-traitée (facture du sous-traitant au titulaire).

 - 4.3 Modalités de règlement
Toute demande de paiement doit être adressée en deux exemplaires à Madeeli, 11 boulevard des Récollets - CS 97802 - 31078 Toulouse cedex 4

Si du fait du titulaire (adresse incomplète ou non conforme, etc ...), les demandes de paiement ne sont pas adressées à Madeeli, la date de réception à prendre en compte comme point de départ du délai du paiement, est celle de la réception effective de la demande par le service habilité.
Cette demande de paiement sera faite par tout moyen permettant de donner une date certaine

4.4 Facture

La facture doit respecter les formes suivantes :

- Etre établie sur papier en-tête,
- Rappeler le numéro et la date du marché ainsi que ceux du ou des bordereaux d'expédition
- Rappeler la raison sociale exacte du titulaire, sa forme juridique, ses numéros d'inscription au Registre de commerce, d'identification INSEE et la domiciliation des paiements (identique à celle figurant sur le marché)
- Reproduire la désignation de la fourniture telle qu'elle figure au tableau de commande
Elle doit également faire apparaître nettement sans aucune altération :
- le ou les taux de TVA et leur répartition éventuelle sur les différents postes du tableau de commande
- Le montant global HT, la TVA et le montant TTC

Toute facture incomplète ou incorrecte fera l'objet d'un rejet et entrainera une suspension du délai de paiement.

4.5 Règlements

Le règlement des prestations s'effectuera par chèque ou virement dans les 30 jours à réception de facture et vérification du service réalisé.

5. Délais – Livraisons – Pénalités

5.1 Les délais fixés dans l'acte d'engagement, s'entendent à compter de la date de notification du marché.

5.2 La fourniture des prestations du marché doit s'effectuer à l'adresse ci-après :

MADEELI

11 boulevard des Récollets – CS 97802

31078 Toulouse cedex 4

Un document attestant de réalisation de la prestation (compte rendu, bon de livraison, feuilles de présence, ...) accompagnera la demande de paiement.

5.3 Documentation

Le titulaire s'engage à fournir à la livraison toute la documentation et/ou prestation rédigée en langue française. Il s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix.

5.4 Formation

Sans objet

5.5 Pénalités pour retard

Si le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$$P = V \times R / 1000$$

P = Montant des pénalités TTC

V = Valeur pénalisée (prix du règlement du ou des postes en retard)

R = nombre de jours de retard

6. Conditions d'exécution

6.1 Responsabilité du titulaire

Le titulaire a la responsabilité de mettre en œuvre une organisation, des méthodes et des moyens lui permettant de garantir la qualité des produits livrés ainsi que leur conformité aux exigences au présent marché. Le titulaire est responsable de la qualité des prestations qu'il fournit.

6.2 Confidentialité

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu de MADEELI, à titre confidentiel, des renseignements, documents, données individuelles d'entreprises ou d'éléments de toute nature, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication. Il en est de même pour les éléments de diagnostic et d'analyse qu'il sera amené à produire.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution du marché ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celui-ci.

Il doit sans délai avertir MADEELI de toute violation à l'obligation de confidentialité ci-dessus.

Le cas échéant, le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

6.3 Propriété intellectuelle

Le titulaire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la réalisation de la prestation ou avoir régularisé contractuellement l'utilisation et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas titulaire.

Le titulaire s'engage à céder à titre exclusif à MADEELI l'intégralité des droits patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de MADEELI et notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Le titulaire garantira à MADEELI la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

La cession des droits de propriété intellectuelle est réalisée à titre exclusif au profit de MADEELI, laquelle n'aura néanmoins aucune obligation d'exploiter lesdits droits.

MADEELI aura l'entière liberté de protéger chacune des créations à son nom par un titre de propriété industrielle.

Le titulaire garantit MADEELI contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, de leurs droits voisins, de leurs droits de la personnalité, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit

6.4 Normes

Les prestations doivent satisfaire aux exigences des normes en vigueur à la date de notification du marché.

6.5 Communication

Le titulaire est autorisé à faire valoir pour sa propre communication la mission et les réalisations confiées par le client.

6.6 Assurances

Le titulaire du marché doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de MADEELI et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

6.7 Le titulaire du marché qui réaliserait l'objet du marché dans les locaux de MADEELI, respectera les consignes de sécurité qui lui seront communiquées.

7. Garanties

7.1 Sans objet.

8. Infraction à la législation fiscale - Lutte contre le travail illégal

8.1 Sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses torts exclusifs, le titulaire affirme que lui-même et ses sous-traitants ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction de participer aux marchés d'organismes publics frappant ceux font l'objet d'une condamnation pour infraction au code général des impôts ou au code du travail.

8.2 Le titulaire déclare sur l'honneur que le travail réalisé est effectué avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L620.3, L143.3 et L143.5 du code du travail et qu'il s'acquitte de ses obligations au regard de l'article L. 324-10 du code du travail réprimant le travail illégal.

Le titulaire s'engage à obtenir les mêmes déclarations de la part de ses sous-traitants.

9. Résiliation

MADEELI peut résilier le marché aux torts du titulaire en cas d'inexactitude ou des documents prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales et de l'absence de fourniture de ces documents après demande expresse de MADEELI.

10. Litiges - Tribunaux compétents

En cas de controverse ou réclamation entre les parties au sujet du présent contrat, les parties tenteront, dans un délai de 30 jours calendaires à partir de la naissance du litige, de régler ledit litige à l'amiable, le cas échéant en faisant préalablement appel à la médiation. En cas de litige persistant, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Toulouse.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

I – Préambule

La fabrication additive ou AM (*Additive Manufacturing*) désigne un ensemble de procédés innovants d'impression 3D utilisés dans l'industrie manufacturière. Elle constitue l'un des enjeux du plan « Usine du futur » adopté par la Région Midi-Pyrénées le 29 octobre 2014. Elle fut également l'objet d'une réflexion entre Transferts LR et le CETIM en Languedoc-Roussillon dès 2014.

Elle est également identifiée comme l'un des éléments stratégiques de l'« Industrie du futur », matrice des 9 plans industriels définis en mai 2015 par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique (2^e phase de la Nouvelle France Industrielle).

A ce titre elle fait l'objet d'une réflexion d'une réflexion approfondie et concertée entre la Direccte LRMP, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, ainsi que l'UIMM Midi-Pyrénées, le pôle de compétitivité Aerospace Valley, l'IRT Saint Exupéry.

L'AM se caractérise par des performances permettant dans certains cas de s'affranchir des contraintes traditionnelles de l'usinage. Elle permet donc de proposer des produits nouveaux avec de forts gains de compétitivité, par la réalisation en un seul tenant de pièces mono ou multi-matières : moins d'opérations sur une même pièce, moins de délais de fabrication, moins de consommation de matière, plus d'optimisation topologique, plus de fonctions intégrables, plus d'adaptation et de personnalisation des produits, etc.

Une telle rupture dans les process de fabrication entraîne nécessairement des bouleversements significatifs au sein des entreprises : réflexions stratégiques et remises en cause du modèle économique, mutations des relations avec les donneurs d'ordre, chantiers conséquents de recherche et développement, programme d'investissements, mais également spécialisations des fonctions achats, recrutements adaptés et adaptation du personnel en poste.

Ce dernier aspect est stratégique non seulement pour l'avènement d'une filière experte sur la fabrication additive en Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées, mais également pour la survie de nombreux établissements dont le savoir-faire risque de se trouver frappé de caducité. Il existe donc un enjeu de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour faciliter la transition des compétences actuelles vers celles de l'industrie du futur.

II – Missions confiées au prestataire

Languedoc Roussillon Midi Pyrénées est particulièrement exposée aux enjeux de la fabrication additive métallique. D'une part les entreprises mécaniques régionales adressent des marchés de la petite série en phase avec les capacités de production de cette nouvelle technologie : l'aéronautique, la métallurgie et les poudres métalliques, l'automobile de niche (sport, luxe). En outre des capacités de recherche et de transferts se sont constituées sur l'AM telles la plateforme de l'IRT sur Toulouse, certaines plateformes technologiques, etc

Dès lors plusieurs initiatives ont été entreprises pour contribuer à fournir aux entreprises une visibilité sur l'impact de cette technologie sur leurs marchés et pour faciliter l'émergence de projets exploratoires :

- étude Etat-Région portée par Madeeli avec le concours d'Aerospace Valley et de l'IRT Saint Exupéry sur les implications de la fabrication additive sur les filières de sous-traitance régionale ;
- appel à manifestation d'intérêt d'Aerospace Valley et de la Direccte LRMP sur le montage de projets,
- Animation d'une réflexion partagée au sein de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI)
- opérations de sensibilisation...

Toutefois les industriels en prise avec l'AM expriment leurs vives préoccupations concernant l'adaptation des profils de leurs collaborateurs à cette révolution technologique :

- impasse en formation : il n'existe à ce jour aucune offre de formation professionnelle dédiée pour les personnels en poste,
- impasse du recrutement : les formations initiales (des niveaux bac pro à ingénieur) sont elles aussi encore exclusivement dédiées aux méthodes de la fabrication soustractive.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la montée en puissance des technologies AM annoncée par les experts et donneurs d'ordre révèle un besoin d'adaptation des profils comparable à celui qui a prévalu lors de l'introduction des matériaux composites dans les années 2000. Par ailleurs les organisations socio-professionnelles, les OPCA, et les institutions en charge de la formation (Région et Etat) connaissent encore mal les besoins des entreprises et n'ont pas de visibilité sur le rythme d'évolution de ces besoins.

Enfin les organismes de formation ne disposent ni des formateurs, ni des matériels ni même des informations nécessaires à la réalisation d'éventuels investissements (type de machines, choix des technologies, spécificités des matériaux, etc).

Dans ces conditions il est proposé la réalisation d'une étude permettant d'appréhender les besoins en matière de formation et de recrutement dans les secteurs où la fabrication additive fera connaître ses effets de la façon la plus forte et la plus immédiate : la métallurgie et la mécanique.

1^{ère} partie : estimation des besoins

L'étude Madeeli sur les marchés de la fabrication additive permet de connaître les échéances et les volumes de marché engendrés par la fabrication additive.

BESOINS HUMAINS

Ces informations de tendance devront être confrontées directement auprès des entreprises. **Il conviendra donc de constituer une grappe représentative de donneurs d'ordre et de sous-traitants identifiés par l'UIMM et Madeeli/Transferts LR sur l'ensemble du territoire LRMP pour estimer les besoins en formation et recrutement à court et long termes, et les moyens nécessaires pour y pourvoir.** L'implication de ces entreprises permettra la mise sur pieds d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des compétences à court, moyen et long termes.

Elle prendra en considération les trois niveaux de référence :

- Conception : ingénieurs « libérés » des méthodes soustractives et à même de tirer profit des potentialités de l'additif ;
- Industrialisation : Ingénieurs et agents de méthode, contrôleurs qualité...
- Production : opérateurs machines, agents de contrôle de fabrication, opérateurs de post-traitement, etc

BESOINS EN EXPERTISE

L'une des principales valeurs ajoutées de l'étude résidera dans sa capacité à définir les compétences clés requises par type de poste. Ces informations cruciales pour l'élaboration d'une offre de formation adaptée seront prises auprès des donneurs d'ordres et entreprises déjà expertes de la technologique. Elles devront permettre de dessiner un profil-type des candidats (formations antérieures) ainsi que le contenu pédagogique nécessaire pour une formation adaptée :

- définir la fonction exacte de chaque poste
- définir les préalables en terme de formation/expérience préalables (Bac Pro, Bac + 2, Masters..)
- préciser les compétences fondamentales et additionnelles que le stagiaire devra maîtriser en sortie en formation
- définir le diplôme ou la qualification correspondante (CQPM, diplôme d'ingénieur...)

BESOINS EN MATERIELS

Fort de l'estimation des besoins humains à court, moyen et long termes, il s'agira de caractériser les besoins matériels à mobiliser pour répondre aux enjeux de formation : ampleur des besoins, types de machines, technologies requises, matériaux prioritaires, etc

Une cartographie des équipements déjà mobilisables en région LRMP sera réalisée (IRT, Fab Lab, moyens d'entreprises, plateformes techno...) afin de favoriser l'accès des groupes de formation aux équipements existants. En outre il s'agira, aux moyens de ressources extérieures et indépendantes, de recenser les risques HSE (hygiène, sécurité, environnement) relatifs à la fabrication additive afin d'inclure dans les formations les méthodologies préventives (risques chimiques, risques d'explosion, risques d'inhalation, risques machines..).

2^{ème} partie : Identification des potentiels de formation

Il s'agira alors d'établir un recensement national des principales formations en fabrication additive permettant de positionner la région LRMP dans un contexte national, et le cas échéant de s'inspirer des actions probantes.

Il conviendra ensuite d'établir une cartographie des acteurs de la formation potentiellement concernés en région : entreprises agréées, lycées professionnels et techniques, CFA, universités et écoles d'ingénieurs, organismes de formation continue et professionnelle, le campus des métiers et des qualifications aéronautique...ainsi que les territoires ayant engagé une réflexion sur le sujet.

Cette partie devra recenser les éventuels projets mis en place par ces organismes et les moyens dont ils disposent, et permettre d'engager une réflexion avec l'ensemble des structures afin de parvenir idéalement à un continuum de formations cohérent et en phase avec les besoins des employeurs.

Sur cette base le syndicat de branche devra pouvoir établir une feuille de route de la formation dédiée à l'AM en LRMP : nombres de places à ouvrir par niveaux, paramétrage des formations (CQP, bac pro, etc).

IV – Calendrier, Livrables et Bons de commandes

La prestation s'échelonne sur 6 mois, selon le calendrier indicatif suivant :

- Phase 1 : octobre 2016 à fin décembre 2016
- Phase 2 : janvier à fin mars 2017
-

Livrables : Chaque phase sera suivie de la remise d'un rapport d'étape par le prestataire, les documents powerpoint de présentation orale ne pouvant faire office de livrable.

Bons de commandes : Le cas échéant le(s) prestataire(s) sera/seront appelé(s) à fournir une prestation complémentaire sur bon de commande consistant à assurer en public une restitution animée et didactique de l'étude.

V – Pilotage de l'étude

Le(s) prestataire(s) travaillera en collaboration étroite avec l'équipe projet désignée à MADEELI qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude, ainsi que l'UIMM et Transferts LR,

Un comité de pilotage est établi qui se réunit au démarrage de la mission et à l'issue de chacune des deux phases. Le comité de pilotage de l'action associera les porteurs de projets et cofinanceurs Madeeli, UIMM-MP, Transferts LR, Direccte LRMP, Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le rectorat, les COMUE Toulouse-Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon Universités ainsi que les organismes qualifiés que sont le pôle de compétitivité Aerospace Valley et l'IRT Saint Exupéry.

VI– Critères de choix du prestataire

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de sélectionner et de coordonner le cas échéant plusieurs prestataires. La sélection sera effectuée selon la procédure et les critères d'attribution exposés au point 6 du *Règlement de consultation*.

Le commanditaire souhaite insister sur l'importance des éléments suivants :

- Excellente maîtrise de l'action publique en faveur de la formation initiale et professionnelle
- Capacités d'animation des acteurs, de traitement et d'analyses des données recueillies,
- Modes opératoires proposés pour remplir les objectifs des différentes phases de la mission
- Typologie des ressources et des moyens consacrés à la mission (niveau d'expérience des intervenants mobilisés selon les phases de la mission, etc)
- proposition d'un tarif adapté (en TTC).